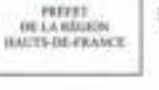




Préfecture de région Hauts-de-France
Secrétariat général pour les affaires régionales
12 rue Jean sans Peur CS 2003
59 039 LILLE Cedex



Direction régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France
5 rue Henri Daussey CS 44407
80044 AMIENS Cedex 1



Communauté urbaine d'Arras
La Citadelle
Bd du Général de Gaulle BP 10345
62026 ARRAS CEDEX



Ville d'Arras
Hôtel de Ville
Place Guy Mollet BP 70913
62022 ARRAS Cedex

SPR Site Patrimonial Remarquable
AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine



Document Graphique

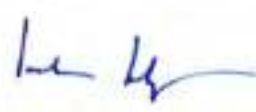
2
Secteurs

Arrêt du projet le 20 juin 2018
Validation par la CRPA le 22 juin 2018
Validation par la CLAVAP le 07 mars 2019

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2019

Pour le Président de la Communauté urbaine d'Arras
Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme


Frédéric Letunq

ALAP
urbanisme architecture paysage

mandataire de l'équipe

Maria-Hélène Micaux
Jean-Benoît Stoppin
Aline Le Cour
Biotopie

Christiane Luc et Bruno Riglier
architectes et urbanistes
5 imp. Charles Trenet 16200 Fleurance

architecte du patrimoine 2 Cité Riveyren 75010 Paris
architecte du patrimoine 16 av. René Ladreyt 59630 Cysing
paysagiste 1 rue Gounod 59000 Lille
écologues, ZA de la Mère, ex de l'Europe 62720 Rimsart

— PÉRIMÈTRE AVAP

SECTEURS AVAP

- Centre historique
- Composition Classique
- Composition XIXe
- Quartier gare
- Faubourg XIXe
- Secteur XXe
- Ensemble paysager

MONUMENT HISTORIQUE

- Bât
- Bât + espace ouvert

■ SITE CLASSÉ

— LIMITE COMMUNALE



0 100 200 m

